



AIDE FINANCIÈRE

Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA)

La Ville de Saint-Jean-le-Blanc propose une aide financière de 100 euros pour vous soutenir dans votre projet de formation BAFA (uniquement la partie théorique).

Qui peut en bénéficier ?

5 jeunes âgés de 17 à 25 ans, domiciliés à Saint-Jean-le-Blanc.

Comment faire ?

Renvoyer ce document dûment complété à jeunesse@saintjeanleblanc.com avec pour objet : AIDE AU BAFA.

Dépôt des dossiers avant le 30 septembre de l'année en cours.

ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

@ CONTACT ①

COURRIEL :

TÉLÉPHONE(S) :

FORMATION BAFA

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME DE FORMATION :

.....
.....
.....

DATES DE LA FORMATION :

.....

PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

- ☐ Copie de la facture de l'organisme de formation
- ☐ Relevé d'identité bancaire au nom de la personne passant la formation
- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité de la personne passant la formation
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de la personne passant la formation ou de son tuteur légal, et une attestation d'hébergement en cas de besoin.

☐ FAIT PAR LE DEMANDEUR LE